

---

# HOTEL DE VILLE

B.P. 72  
14 170 Saint Pierre En Auge



**Ecole Maternelle du Pot d'Étain**

---

## **R.C. (Règlement de Consultation) Phase D.C.E. (Dossier de Consultation des Entreprises)**

Lot unique - Chauffage

**DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES : LE 3 MAI 2019 à 12 HEURES**



**BUREAUX D'ÉTUDES FLUIDES**



**BET BABIN – Ingénierie du bâtiment et de l'industrie**  
10, rue Martin Luther-King  
14 280 SAINT-CONTEST  
Tél. : 02.31.71.18.00  
[accueil@babin-bet.fr](mailto:accueil@babin-bet.fr)

**Le 12 avril 2019  
Dossier n°19 003**

Date	Modifications	Indice

**Toute copie ou reproduction même partielle de ce document est soumise à notre autorisation**

## **SOMMAIRE**

<b><u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u></b>	<b>3</b>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
<b><u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u></b>	<b>3</b>
2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	3
2.2 - VARIANTES	3
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	3
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 - CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE	4
<b><u>ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS</u></b>	<b>4</b>
3.1 - MAITRISE D'ŒUVRE	4
3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	4
3.3 - CONTROLE TECHNIQUE	4
3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	4
<b><u>ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u></b>	<b>4</b>
<b><u>ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u></b>	<b>5</b>
5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	5
5.2 - USAGE DE MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU	6
<b><u>ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u></b>	<b>6</b>
<b><u>ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u></b>	<b>7</b>
<b><u>ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u></b>	<b>7</b>
8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	7
8.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	7
8.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	7

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Article premier : Objet et étendue de la consultation

#### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **RESTRUCTURATION COMPLETE DU CHAUFFAGE DE L'ECOLE MATERNELLE DU POT D'ETAİN – ST PIERRE EN AUGE**

**Lieu(x) d'exécution** : Rue Albert Mousset à St-Pierre-en-Auge (14170)

#### 1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 2123-1 du Code de la commande Publique.

#### 1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

#### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

#### 1.5 - Nomenclature communautaire

Sans objet.

### Article 2 : Conditions de la consultation

#### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

#### 2.2 - Variantes

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base et option).

Mais ils peuvent également présenter, conformément à l'article R 2151 du code de la Commande Publique, une offre comportant des variantes.

Les variantes proposées doivent satisfaire à minima les caractéristiques techniques des matériels décrits au CCTP.

#### 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

#### 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

#### 2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité

Sans objet.

### **Article 3 : Les intervenants**

#### 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par le :

**B. E. T. BABIN** – 10, rue Martin LUTHER-DING 14280 SAINT CONTEST ☎ 02.31.71.18.00 – @  
accueil@babin-bet.fr

#### 3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Sans objet.

#### 3.3 - Contrôle technique

En cours de consultation.

#### 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Pour cette opération, un coordinateur SPS n'est pas requis.

##### 3.4.1 - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

Sans objet.

##### 3.4.2 - Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail

Sans objet.

### **Article 4 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le présent cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
  
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.),
- Le Décomposition du Prix Global Forfaitaire,
- Plans : Plan niveau RDC (plan CVC 1) et schéma hydraulique (plan CVC 2),
- Attestation de visite.

Il est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <http://www.uamc14.org/stpauge/>.  
Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **Article 5 : Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### **Pièces de la candidature :**

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr). Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R 2142 du Code de la Commande Publique :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Extrait K ou Kbis (si établi en France), preuve d'inscription à un registre professionnel (si établi à l'étranger) datant de moins de trois mois

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**NOTA** : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

#### **Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat,
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.),
- Un mémoire technique,

## Restructuration complète du chauffage de l'école maternelle du Pot d'Etain

- Un planning détaillé,
- L'Attestation de visite,
- Plans : Plan niveau RDC (plan CVC 1) et schéma hydraulique (plan CVC 2),
- Les fiches techniques des matériels
- Tous autres documents à l'initiative du candidat permettant de mieux appréhender son offre.

### **NOTA :**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### **5.2 - Usage de matériaux de type nouveau**

Sans objet.

## **Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

**Garanties et capacités techniques et financières**  
**Capacités professionnelles**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Valeur technique au vu du mémoire technique	60%
2-Prix des prestations	40%

### **Critères de jugement :**

#### ▪ **1) 60 points - Valeur Technique**

▪

- Moyens humains (mettre en avant le savoir-faire des ouvriers) et matériels pour le chantier : 10 points
- Méthodologie retenue / phasage de réalisation / planning des travaux / délais de réalisation : 20 points
- Dispositions prises pour assurer la qualité des ouvrages (fournir la liste de ces dispositions), valoriser la qualité des matériaux, fournir des références de réalisations identiques ou proches (notamment pour les bétons en courbes) : 20 points
- Dispositions adaptées au chantier en matière de protection de l'environnement : 10 points

#### ▪ **2) 40 points – Prix**

### **Analyse des critères**

#### **Analyse du critère prix :**

- Le jugement par notation du critère "prix des prestations" tiendra compte des écarts de prix avec l'offre
- la moins disante.
- La note pour le critère prix est obtenue selon la formule suivante : montant de l'offre la plus
- basse/montant de l'offre étudiée x 40 %.

## Restructuration complète du chauffage de l'école maternelle du Pot d'Etain

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les 3 candidats dont les offres arriveront en tête du classement découlant des critères définis ci-avant.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article R 2144 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 3 jours.

### **Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

#### **Remise des plis par voie électronique :**

Les candidatures et des offres des entreprises sont transmises par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.uamc14.org/stpauge/>.

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique qui impose l'utilisation de nouveaux certificats de signature, à la norme RGS de niveau \*\* ou \*\*\*. Les anciens certificats à la norme PRIS V1 seront acceptés jusqu'au 18 mai 2013. Au-delà de cette date, seuls les certificats à la norme RGS seront acceptés.

La signature est au format XAdES, CAdES, PAdES .

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique.

### **Article 8 : Renseignements complémentaires**

#### **8.1 - Demande de renseignements**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à : <http://www.uamc14.org/stpauge/>.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

#### **8.2 - Documents complémentaires**

Sans objet.

#### **8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place**

La remise des offres est subordonnée à la visite des lieux d'exécution du marché.  
Une visite obligatoire est organisée le mercredi 24 avril prochain à 10H00 sur site.

Les candidats devront impérativement signaler préalablement leur présence par mail à l'adresse [h.lecointe-chanet@stpauge.fr](mailto:h.lecointe-chanet@stpauge.fr). Aucune autre visite ne sera planifiée.

A l'issue de la visite, les candidats se verront compléter l'attestation de visite. Ils devront la remettre dans leur dossier d'offre (originale ou copie). **A défaut, l'offre sera jugée non conforme.**